

COMMUNE DE FRAGNES-LA LOYERE

Compte-rendu

Conseil municipal du 10 OCTOBRE 2017

Sous la présidence d'Alain Gaudray, Maire.

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 05/10/2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : COULON Virginie, DURY Michel, GRISARD Lise, HOHWEILLER Fabrice, LEGRAND Emilie, LELEDY Ambroise, MENOTTI Claude, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, PION Bernard, REVOL Hélène, ROESLER Patricia, SANCHEZ Grégory, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absentes excusées : HADORN Camille pouvoir dûment établi à ROESLER P.

Secrétaire de séance: SANCHEZ Grégory.

Le maire ouvre la séance et met successivement à l'approbation chacun des comptes-rendus des séances du 04 juillet 2017 et du 05 septembre 2017.

Approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) PERSONNEL COMMUNAL – Suppression de poste

Rapporteur : Alain GAUDRAY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la fusion des communes de Fragnes et de La Loyère, le personnel des deux communes historiques a été intégré à la commune nouvelle, portant à 5 l'effectif du personnel administratif, dont deux postes d'attachés.

Il explique que pour une commune de cette dimension, il est avéré, de façon manifeste, que l'effectif du service administratif est en surnombre : aucune commune de taille équivalente ne dispose d'un tel effectif, peu ont une poste de catégorie A et aucune à sa connaissance 2. De plus le fonctionnement du secrétariat pendant 18 mois s'est montré satisfaisant à 4 secrétaires alors que la charge de travail était plus importante qu'actuellement. Monsieur le maire propose de supprimer un poste d'attaché à temps non complet de 32/35ème.

Il précise que la procédure administrative a eu lieu avec saisine des instances du Centre de Gestion : Comité technique et Commission administrative paritaire. Un avis défavorable a été émis par les représentants du personnel émis lors des CT du 21/09/2017 puis le 02/10/2017 (avis favorable des employeurs) et un avis favorable a été émis le 03/10/2017 par la CAP.

➤ La suppression d'un poste d'attaché à temps non complet de 32/35^{ème} est approuvée à 17 voix pour et 2 abstentions.

Le maire précise que l'agent dont le poste est supprimé sera maintenu en surnombre jusqu'à reprise d'un emploi et ce pendant 1 an maximum. Au terme du maintien en surnombre, si l'agent n'a pas retrouvé d'emploi celui-ci sera pris en charge par le Centre de Gestion, et sera alors placé sous son autorité.

2) LOGEMENT COMMUNAL EX COMMUNE DE LA LOYERE – Avenant au bail

Rapporteur : Virginie COULON

Des travaux d'amélioration du logement communal situé 2 place Simone Veil, actuellement loué, ont été réalisés dans la salle de bains : douche, lavabo et toilettes ; Ainsi que des travaux d'isolation. Le loyer actuel est de 219.74 €.

Au vu des travaux réalisés, et en accord avec le locataire, il est proposé au conseil de fixer le nouveau loyer mensuel à 270 € à compter du 1^{er} novembre 2017. Un avenant au bail sera établi.

➤ Approbation à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Rapporteur : Alain PETIT

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Amicale du DON DU SANG	450 €
Cyclo Club	400 €
Club de Football S.V.L.F.	900 €
« LA LOUVIERE » la Chasse	200 €
A.L.D.N.	3 450 €
D.F.A.B. – Des Fralois aux Brionesi	500 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Bâtiment C.F.A. Saône-et-Loire-Autun	50 €
C.F.A. Jean Lameloise Mercurey	100 €
Bâtiment C.F.A. Côte-d'Or-Dijon	50 €
Croqueurs de Pommes	150 €

4) Le GRAND CHALON – Rapports de la CLETC des 11 septembre et 25 septembre 2017

Rapporteur : Alain GAUDRAY

a) Suite à l'extension du périmètre du Grand Chalon au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de 14 nouvelles communes, la CLETC, en date du 11 septembre, a délibéré et émis son rapport quant aux niveaux des charges restituées aux communes, des charges transférées au Grand Chalon et des montants des attributions de compensation, de chacune d'elles.

Il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres, de se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC.

➤ Le rapport de la CLETC du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

b) Suite au transfert des ZAE des communes de Dracy-le Fort, Fontaines et Sevrey au Grand Chalon, la CLETC, en date du 25 septembre, a délibéré et émis son rapport quant aux niveaux des charges transférées par les communes, et des montants des attributions de compensation pour chacune d'elles.

Il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC.

➤ Le rapport de la CLETC du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

5) EXTENSION ZONE SAONEOR – Dénomination d'une nouvelle voie

Rapporteur : Alain GAUDRAY

L'extension de la zone Saôneor a généré la création d'une nouvelle voie. Cette voie n'est que le prolongement de la voie existante « rue de l'Argentique ».

Le maire propose de nommer cette nouvelle voie « rue de l'Argentique ».

➤ Approbation à l'unanimité.

6) MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FESTIVES – Tarifs de vente

Rapporteur : Alain PETIT

Sur proposition de la commission « Vie associative, festive et culturelle », le conseil municipal fixe les tarifs de vente

Des boissons et petite restauration lors des manifestations municipales :

Désignation	Tarif	Désignation	Tarif
Bière	2.00 €	Casse-croute	2.50 €
Soda	1.50 €	Hot-dog	2.00 €
Eau 50 cl	0.50 €	Frites	2.00 €
Eau 1.50 l	1.50 €	Saucisses – Merguez	3.00 €
Café	0.50 €	Part gâteau – tarte	1.00 €
Vin rosé – la bouteille	7.00 €	Gaufres - Crêpes	1.50 €
Vin blanc ou rouge – la bouteille	10.00 €	Repas	12.00 €
Crémant	12.00 €	Repas omelette	8.00 €

7) QUESTIONS DIVERSES

- Réactualisation des commissions thématiques du Grand Chalon : Emilie Legrand demande à quitter la commission « Sujets techniques ». Pas de changement pour les autres représentations communales.

- 9 Réunions publiques sont proposées par le Grand Chalon pour faire un point d'étape sur l'avancée des projets structurants portés par l'Agglomération. La réunion proposée pour notre territoire se tiendra Lundi 04 décembre à 19 h, à Crissey.

- L'ambrosie : à l'instar d'autres communes concernées par cette plante envahissante et hautement allergène il est proposé qu'un élu soit désigné comme référent.

Désignation d'un référent : A. Leledy.

- Lecture d'un courrier de remerciement.

- Info exposition de champignons et plantes sauvages : 14 et 15 octobre, Maison des Syndicats

- Mobilisation pour l'implantation d'un centre d'angioplastie coronaire : cartes postales à adresser à M. le Président de la République à disposition.

Tour de table :

- G. Sanchez : Actes d'incivilité au centre-bourg.

Compte-rendu de la réunion sur le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

- F. Hohweiller : Demande d'information sur l'implantation des panneaux d'agglomération

- P. Roesler : Informations sur les manifestations communales

- L. Muthélet : Compte-rendu de la réunion pour l'église de La Loyère

- E. Legrand : Problèmes générés par la circulation inhabituelle rue Chouard en raison des travaux de la rue du Bourg

- V. Coulon : Informations prochaines dates manifestations du CCAS

- A. Veloso : Informations sur la reprise de fonctionnement de la Maison des Jeunes

- A. Petit : Informations sur les prochaines activités de la bibliothèque.

La séance est levée à 22 h 09.

Prochain conseil le 07 novembre 2017.